

Arrêté N° 2022-200

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à la Licence sciences de l'éducation », est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 07/07/2022

La Présidente,

  
Nathalie DOMPNIER



ACADÉMIE DE LYON • ACADÉMIE DE LYON • ACADÉMIE DE LYON •  
— université  
— LUMIÈRE  
— LYON 2

**COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE**

**ANNEE 2021 - 2022**

Intitulé exact du diplôme :

**Licence sciences de l'éducation**

	Nom, prénom	Qualité :
Présidente du jury	Mme Solenn HUITRIC	MCF
Enseignant-chercheur Titulaire	M Rawad CHAKER	MCF
Professionnel Titulaire	Aurélien ZARAGORI	Professionnel